

**VENANT n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID)
de la Communauté de communes du Pays de Nemours du 15 novembre 2019**

ENTRE,

- Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, en exécution de la délibération du Conseil départemental du 19 novembre 2021,
- ci-après dénommé « **le Département** »,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc100000022835-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021
Réception Préfet : 25/11/2021
Publication RAAD : 25/11/2021

ET,

- La Communauté de communes du Pays de Nemours représentée par sa Présidente, agissant en exécution de la décision n° 2021-26 du 5 juillet 2021,
- ci-après dénommée « **la Communauté de communes** »

D'AUTRE PART

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

Le CID de la Communauté de communes du Pays de Nemours a été signé le 11 décembre 2019. Le montant total de l'enveloppe s'élève à 1 020 888 € pour les 3 années du contrat. Le programme initial des actions est annexé au contrat cadre.

Conformément à l'article 2.11 du règlement du CID, la programmation des actions peut être modifiée à tout moment, à enveloppe constante et par voie d'avenant.

La CC du Pays de Nemours, signataire du contrat souhaite, apporter des modifications au programme d'actions.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le programme d'actions du CID de la Communauté de communes du Pays de Nemours tel qu'il a été annexé au contrat cadre signé le 11 décembre 2019.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES

L'annexe du contrat cadre de la CC du Pays de Nemours, relative au programme d'actions, est modifiée et se trouve en annexe du présent avenant.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions du contrat cadre initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

SIGNATURES

Fait en 8 exemplaires originaux

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,
Le Président

Jean-François PARIGI

Fait à Moret-sur-Loing, le

Pour la CC du Pays de Nemours
La Présidente

Valérie LACROUTE

**Contrat Intercommunal de Développement (CID)
de la Communauté de communes du Pays de Nemours**

Montant total de l'enveloppe pour 3 ans 1 020 888,00 €

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Programmation CC			
Installation photovoltaïque en autoconsommation et pompe à chaleur pour le complexe sportif du Pays de Nemours	2019	914 196 €	329 110 €
Réhabilitation et aménagement du siège de la Communauté de communes - 2e tranche	2021-2022	250 000 €	100 000 €
Aménagements cyclables	2021/2022	4 000 000 €	591 778 €
Travaux d'économie d'énergie pour le stade et le centre aquatique	2021/2022	390 400 €	
Aménagement du campus à distance	2021/2022	400 000 €	
TOTAL Communauté de communes		5 954 596 €	1 020 888 €